

Affaires courantes

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE NORD-AMÉRICAIN

Mme Lynn Hunter (Saanich—Les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, ma deuxième pétition porte sur l'accord de libre-échange nord-américain.

Les pétitionnaires font remarquer qu'il ne sera pas possible de remédier à l'accord de libre-échange nord-américain en le renégociant. Par conséquent, ils exhortent la Chambre à rejeter le projet d'accord de libre-échange nord-américain et à recommander au gouvernement de recourir à la clause de dénonciation pour mettre fin à l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis.

• (1020)

LES DÉDUCTIONS D'IMPÔT

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Monsieur le Président, j'ai à présenter une pétition signée par plusieurs centaines de Canadiens de toute la Colombie-Britannique, de Coquitlam à Queen Charlotte.

Les pétitionnaires font remarquer que les enseignants des écoles publiques, des écoles secondaires comme des établissements postsecondaires, assument le fardeau de dépenses parascolaires visant à améliorer leur compétence professionnelle et à acquérir des services et des ouvrages destinés à parfaire l'éducation de nos enfants.

Les pétitionnaires font en outre observer que le fisc permet aux travailleurs professionnels et aux gens d'affaires autonomes de déduire les dépenses d'exploitation destinées à améliorer leur entreprise et à moderniser leur bureau, mais refuse injustement que les enseignants déduisent les dépenses du même genre qu'ils font pour améliorer leur compétence professionnelle.

Les pétitionnaires prient le Parlement de demander au ministre des Finances et au ministre du Revenu national de prendre des mesures afin de modifier l'actuelle Loi de l'impôt sur le revenu, de telle sorte que les enseignants qui oeuvrent dans les maisons d'enseignement du Canada puissent déduire les dépenses qu'ils font dans le cadre de leur travail.

LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Monsieur le Président, j'ai une pétition où les pétitionnaires réclament certaines modifications à la Loi sur les jeunes contrevenants.

Je ne suis pas d'accord avec les modifications proposées, mais au nom des électeurs de ma circonscription qui ont signé la pétition, je désire la déposer à la Chambre.

LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES ET AUX ENFANTS

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter des pétitions signées par des citoyens canadiens, la plupart de la région de Toronto.

Les pétitionnaires prient humblement le Parlement d'adopter une mesure législative propre à éliminer la violence faite aux femmes et aux enfants. Ils demandent également au Parlement de fournir aide et soutien aux mères qui doivent protéger leurs enfants et ils insistent sur la nécessité d'offrir des programmes de traitement aux auteurs de mauvais traitements. Ils demandent également que l'on fasse des efforts pour sensibiliser les agents de police, les avocats, les employés des tribunaux et les juges aux mauvais traitements infligés aux femmes et aux enfants, et que l'on attire l'attention du public sur ce problème grave, trop longtemps passé sous silence.

* * *

QUESTION TRANSFORMÉE EN ORDRE DE DÉPÔT DE DOCUMENT

M. Lee Clark (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, si la question n° 422 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, ce document serait déposé immédiatement.

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre que la question n° 422 soit transformée en ordre de dépôt de document?

Des voix: D'accord.

[Texte]

Question n° 422—M. Boudria:

Au sujet des contrats de sondages d'opinion octroyés par le gouvernement fédéral depuis le 1^{er} avril 1992, a) quel a été le coût total de chacun d'eux, b) quel ministère a commandé le sondage, c) quelle maison de sondages a été engagée, d) quelle a été la valeur du contrat, e) y a-t-il eu des appels d'offres pour chacun de ces contrats et, dans la négative, pourquoi?

(Le document est déposé.)

[Traduction]

M. Clark (Brandon—Souris): Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Le président suppléant (M. DeBlois): Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.